

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 12 avril 2024
À 18h30.

Convocation : 28/03/2024

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Lionel TOURNIER - Claude CARTERON - Edith MEUTELET - Claudine ROYER - Frédéric HELAINE - Pierre DAOUDAL

Étaient absents : Pascal BOINOT - Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 mars 2024

COMMUNE

- Approbation du CFU 2023
- Affectation des résultats de l'année 2023 sur l'année 2024
- Vote du budget primitif 2024

EAU

- Approbation du CFU 2023
- Affectation des résultats de l'année 2023 sur l'année 2024
- Vote du budget primitif 2024

FORÊT

- Approbation du CFU 2023
- Affectation des résultats de l'année 2023 sur l'année 2024
- Vote du budget primitif 2024

Suppression du poste de Madame Florence Philippe et acceptation du nouveau tableau des effectifs de la commune

Questions diverses

Délibération n° 19 : Approbation du procès verbal du 22 mars 2024

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2024.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention : 1

Délibération n° 20 : COMMUNE - Approbation du Compte Financier Unique 2023

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Les résultats du CFU 2023 pour la commune sont les suivants :

BUDGET COMMUNAL		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	DÉFICIT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉSULTATS PROPRES À 2023	177 037,56 €	217 924,27 €	40 886,71 €	
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022			261 021,57 €	
	RÉSULTAT CUMULÉ			301 908,28 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTATS PROPRES À 2023	231 184,17 €	130 139,66 €		101 044,51 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022			29507,93	
	RÉSULTAT GLOBAL				71 536,58 €
	RESTE À RÉALISER				12 248,26 €
	RESULTAT CUMULE				83 784.84

L'exposé de Madame la Première Adjointe entendu, le Conseil Municipal décide, **Madame le Maire ne prenant pas part au vote** :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2023 de la commune
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 21 : EAU - Approbation du Compte Financier Unique 2023

Les résultats du CFU 2023 pour le budget annexe de l'eau sont les suivants :

BUDGET EAU		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	DÉFICIT
SECTION D'EXPLOITATION	RÉSULTATS PROPRES À 2023	58 533,49 €	64 208,57 €	5 675,08 €	
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022			28 551,84 €	
	RÉSULTAT CUMULÉ			34 226,92 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTATS PROPRES À 2023	28 072,56 €	27 417,88 €		654,68 €
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022				6182,92 €
	RÉSULTAT CUMULÉ				6837.60 €

L'exposé de Madame la Première Adjointe entendu, le Conseil Municipal décide, **Madame le Maire ne prenant pas part au vote** :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe de l'eau
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 22 : FORÊT - Approbation du Compte Financier Unique 2023

Les résultats du CFU 2023 pour le budget annexe de la forêt sont les suivants :

BUDGET FORÊT		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉSULTATS PROPRES À 2023	4 254,66 €	31 936,94 €	27 682,28 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022			70 416,14 €
	RÉSULTAT CUMULÉ			98 098,42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTATS PROPRES À 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (N-1) - 2022			1707,15
	RÉSULTAT CUMULÉ			1 707,15 €

L'exposé de Madame la Première Adjointe entendu, le Conseil Municipal décide, **Madame le Maire ne prenant pas part au vote** :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe de la forêt
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 23 : COMMUNE - EAU - FORÊT - Affectation des résultats de 2023 sur l'année 2024

L'affectation des résultats est présentée comme suit :

COMMUNE :

<u>BUDGET COMMUNE</u>	<u>AFFECTATION DES RESULTATS</u>
<u>*002 : excédent de fonctionnement</u>	<u>218 123,44 €</u>
<u>*001 : déficit d'investissement reporté</u>	<u>71 536,58 €</u>
<u>1068 : autres réserves</u>	<u>83 784,84 €</u>

EAU :

<u>BUDGET DE L'EAU</u>	<u>AFFECTATION DES RESULTATS</u>
<u>*002 : excédent de fonctionnement</u>	<u>27 389,00 €</u>
<u>*001 : déficit d'investissement reporté</u>	<u>6 837,92 €</u>
<u>1068 : autres réserves</u>	<u>6 837,92 €</u>

FORÊT :

<u>BUDGET FORÊT</u>	<u>AFFECTATION DES RESULTATS</u>
<u>*002 : excédent de fonctionnement</u>	<u>98 098,42 €</u>
<u>*001 : solde d'investissement reporté</u>	<u>1 707,15 €</u>

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver l'affectation des résultats de 2023 pour les budgets primitifs 2024 de la commune - de l'eau - de la forêt*

- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE :

pour : 9

contre :

abstention :

Délibération n° 24 : COMMUNE -Approbation du budget primitif 2024

Mme le Maire propose le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

<u>COMMUNE</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>376 862.08 €</u>	<u>423 433,44 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>240 058,58 €</u>	<u>240 058,58 €</u>

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le budget primitif 2024 de la commune

VOTE :

pour : 9

contre :

abstention :

Délibération n° 25 : EAU -Approbation du budget primitif 2024

Mme le Maire propose le budget primitif 2024 du service de l'eau comme suit :

<u>EAU</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>EXPLOITATION</u>	<u>93 789.32 €</u>	<u>93 789.32 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>121 077.60 €</u>	<u>121 077.60 €</u>

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *d'adopter le budget primitif 2024 du service de l'eau*

VOTE :

pour : 9

contre :

abstention :

Délibération n° 26 : FORÊT -Approbation du budget primitif 2024

Mme le Maire propose le budget primitif 2024 du budget de la forêt comme suit :

<u>FORÊT</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>134 098,42 €</u>	<u>134 098,42 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>1 707.15 €</u>	<u>1 707.15 €</u>

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *d'adopter le budget primitif 2024 du budget de la forêt*

VOTE :

pour : 9

contre :

abstention :

Délibération n° 27 : Suppression du poste d'agent technique de Mme Florence Philippe

Madame Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la radiation des cadres de Madame Florence PHILIPPE en date du 04/09/2021, il convient de supprimer son emploi d'agent technique territorial.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer un emploi permanent d'agent d'entretien, à *temps non complet* à raison de 6/35^{ème}, de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial (poste occupé par Mme Florence PHILIPPE jusqu'au 4 septembre 2021)
- De porter et d'accepter le tableau des effectifs qui se décompose comme suit pour la filière technique

agent de maîtrise	agent des services techniques	temps complet	1
adjoint technique territorial	agent d'entretien	temps non complet	1

VOTE :

pour : 9

contre :

abstention :

Questions diverses :

- L'arrêté préfectoral relatif au transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes du Doubs Baumois à compter du 1er janvier 2025 est paru en date du 4 avril 2024.
- Mme le Maire informe les membres du conseil de la réception de 2 demandes d'achat de parcelles communales :
 - la parcelle ZI 03, par M. CHAMPENOIS Jean-Pierre
 - une partie de la parcelle ZI 066, par M. RIGOULOT Romain
 Ces demandes seront présentées au prochain conseil municipal
- Suite à désistement d'une commune, le secteur jeunes Doubs Baumois de Roulans reviendra mardi 16 avril sur la commune pour un ou plusieurs chantiers. 18 jeunes sont attendus.
- Mme le Maire informe les membres du conseil, que suite à contact avec une association locale pour la stérilisation des chats errants, des informations seront transmises prochainement : plan de gestion, réunion publique, création d'un collectif...
- Pour information, la commune doit posséder une fourrière ou adhérer à une fourrière. Le simple fait d'avoir un local disponible et aménagé pour recevoir des animaux (chats ou chiens) errants dans un bâtiment communal suffit. Une réflexion sera menée prochainement sur les possibilités.
- Mme le Maire informe les membres du conseil de son absence du 20 au 28 avril.
- L'expert du cabinet Istia est venu ce jeudi 11 avril pour constater la dangerosité ou non de la couverture de l'église. Un rapport sera rendu prochainement.

Tour de table :

- Pascal Hermann : l'agent communal poursuit les investigations pour les fuites constatées au château d'eau (variations en 5 et 25m³)
- Lionel Tournier :
 - Avec Georges Chaudot et Pascal Hermann, ils se sont rendus à Labergement Ste Marie pour rencontrer le Maire et l'agent technique de l'eau suite à la protection du captage de leur

source en bordure de route départementale. Pour rappel, l'ARS refuse toujours la protection de notre source de Chaudefontaine, présentant les mêmes caractéristiques. Mme le Maire informe les membres du conseil qu'un cabinet d'étude sera sollicité.

- Concernant la salle paroissiale, il a rencontré le Président de l'association La Pastorale, propriétaire des lieux. En cas de dissolution, les autres communes sont-elles favorables à la reprise de l'actif par la commune de Rigney ? Mme le Maire précise que les maires ont été abordés par le Président de l'association, mais à ce jour, elle n'a aucune information concernant la dissolution et attend l'AG pour en prendre note. Elle précise également qu'aucune décision concernant la destination de ce bâtiment n'a été actée
- Claude Carteron : l'étanchéité du château d'eau avait déjà été évoquée. Peut-on envisager de la réaliser pour réduire les fuites éventuelles ? Mme le Maire précise qu'une ligne budgétaire de 25000€ a été inscrite au budget 2024, afin d'y pallier si besoin. La distribution de l'eau potable pendant ces travaux sera complexe à mettre en œuvre, le château d'eau doit être vide pendant plusieurs jours.

La séance est levée à : 20h00

La secrétaire de séance

Madame le Maire

DCM 19	APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 22 MARS 2024
DCM 20	COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
DCM 21	EAU - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
DCM 22	FORÊT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
DCM 23	COMMUNE - EAU - FORÊT - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2023 SUR L'ANNÉE 2024
DCM 24	COMMUNE -APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
DCM 25	EAU -APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
DCM 26	FORÊT -APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
DCM 27	SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE DE MME FLORENCE PHILIPPE

2024 -

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	ABSENT
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	ABSENT